

Pourquoi la TIM s'intéresse-t-elle à ces affaires ?

Les crimes de guerre font partie des types de crimes les plus graves. Nous estimons que les coupables de crimes de guerre doivent être punis avec toute la rigueur de la loi, où qu'ils se trouvent. Les Pays-Bas ne souhaitent pas devenir un refuge pour les criminels de guerre. Les pouvoirs publics veulent également éviter aux personnes s'étant réfugiées aux Pays-Bas qu'elles soient confrontées aux criminels qui sont précisément la raison de leur condition de réfugiés.

Vous avez des informations sur des crimes de guerre ? Prenez contact avec nous :

Corps des services nationaux de police
Service national de police criminelle

Adresse

Hoofdstraat 54, 3972 LB Driebergen, Pays-Bas

Adresse postale

Postbus 11, 3970 AA Driebergen, Pays-Bas

Téléphone: +31 6 11 91 77 16 / +31 343 53 53 54

Fax: +31 343 53 64 82

Courriel: warcrimesunit@klpd.politie.nl

Site Internet: www.warcrimes.nl

Crimes de guerre : faites une déposition auprès de nos services !

Équipe chargée des crimes internationaux

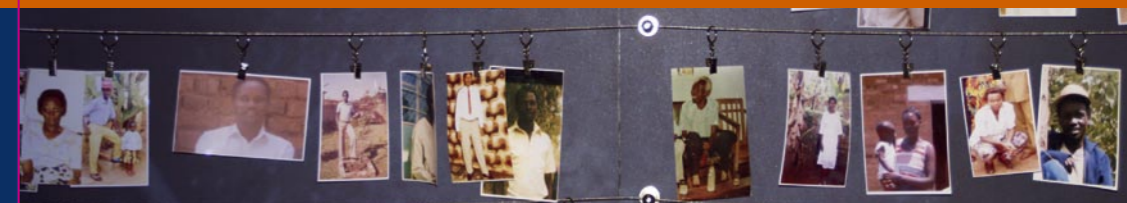
Corps des services nationaux de police - Service national de police criminelle



Ceci est une publication du KLPD.
Tous droits réservés.

Août 2009

Création • Het Lab-grafisch ontwerpers BNO, Arnhem
Photographie • Unit Midden Nederland, ANP



« waakzaam en dienstbaar »

Crimes de guerre : faites une déposition auprès de nos services !

Vous avez fui un pays qui se trouve dans une situation de conflit armé. Les expériences que vous avez vécues dans votre pays d'origine peuvent être d'intérêt pour nous. Vous connaissez peut-être des criminels de guerre résidant actuellement aux Pays-Bas.



Connaissez-vous quelqu'un qui a commis des crimes de guerre ?

Vous connaissez quelqu'un qui a commis des crimes de guerre et vous vous demandez que faire ? Sachez que la TIM (Team Internationale Misdrijven ou Équipe chargée des crimes internationaux) conduit sur l'ordre du Ministère public des enquêtes sur les crimes de guerre, le génocide, la torture et les crimes contre l'humanité. Si un criminel de guerre se trouve sur le territoire des Pays-Bas, il est possible d'ouvrir une enquête sur sa personne. Mais nous pouvons également entreprendre une action si cette personne se trouve dans un autre pays.

Nous avons au cours des dernières années réalisé des enquêtes au Rwanda, en Afghanistan, en ex-Yougoslavie, en Sierra Leone, au Liberia et au Congo. Plusieurs criminels de guerre ont ainsi déjà été condamnés à des peines d'emprisonnement par la justice néerlandaise.



Pourquoi la TIM souhaite-t-elle que vous lisiez ces informations ?

Pour dépister les criminels de guerre, les informations dont vous disposez pourraient nous être utiles. Il se peut par exemple que vous ayez des informations sur des Néerlandais ayant été impliqués dans des guerres. Il se peut également que vous ayez été victime de crimes de guerre. Dans tous les cas, nous vous demandons de prendre contact avec nous, sans aucun engagement. Nous examinerons alors ce qu'il sera possible de faire avec vos informations, qui seront bien entendu traitées par nos enquêteurs dans la plus grande confidentialité.

Qu'est-ce qu'un criminel de guerre ?

Un criminel de guerre est une personne ayant commis en temps de guerre des actes interdits par les règles de la guerre. Par exemple tuer des prisonniers et / ou des civils, faire combattre des soldats enfants, se rendre coupable de viol, pillage et / ou tortures et faire usage d'armes interdites telles que gaz toxique.

Le criminel peut avoir commis ces actes lui-même ou en avoir donné l'ordre. Il est possible, d'autre part, que la commission de certains crimes de guerre ait dû ou pu être évitée par des personnes plus ou moins haut placées dans la hiérarchie.